

Certains, par exemple, ont comme préconception que la révolution industrielle, c'est quand les ouvriers se révoltent et cassent les machines... Cette façon de procéder est une façon de « créer l'énigme » et d'ainsi intéresser les élèves au sujet, de les amener à désirer en savoir plus... et donc à devenir demandeurs des éléments de réponse que le professeur peut apporter aux questions qu'ils se posent désormais à propos des

savoirs dont l'apprentissage est visé par l'enseignant. Je pense que la question la plus fondamentale pour l'enseignement n'est pas « qu'est-ce qu'on enseigne », mais « comment on l'enseigne » ... Même si les deux sont évidemment liés. □

(1) CFWB, programme 466/2015/240 disponible sur www.enseignement.be

« PEUT-ÊTRE Y AURA-T-IL DES AJUSTEMENTS À FAIRE... »

Stéphane Adam est inspecteur des cours d'histoire au ministère de l'Enseignement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Il situe le processus qui a conduit à l'adoption de nouveaux programmes d'histoire et indique que ceux-ci peuvent toujours être modifiés.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le service de l'Inspection inter-réseaux joue un rôle important dans la régulation de notre système d'enseignement. Il a notamment pour mission de contrôler le respect des programmes d'études. Au sein de ce service, Stéphane Adam est en charge de l'Inspection des cours d'histoire. Nous l'avons rencontré et lui avons demandé de nous expliquer comment était organisé l'enseignement de l'histoire dans notre enseignement ainsi que le cheminement, auquel il a été associé, qui a abouti à l'élaboration de nouveaux programmes d'histoire.

Ensemble ! : Comment se structure l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement primaire et secondaire en Communauté française ?

Stéphane Adam : Dans l'enseignement primaire, l'initiation à l'histoire est dispensée sans que ce soit fixé dans un créneau horaire précis. En première et seconde années du secondaire, un cours d'éveil à la formation historique est organisé à raison de deux heures par semaine. Il s'intéresse essentiellement au mode de vie des gens à travers les temps. De la troisième à la sixième année, il faut distinguer la situation selon les formes d'enseignement. Dans l'enseignement général et technique de transition, les cours d'histoire sont donnés à concurrence de deux heures par semaine. Dans l'enseignement professionnel et technique de qualification, l'enseignement de l'histoire occupe une période de cours par semaine. Les réseaux organisent un peu différemment l'enseignement de l'histoire. Concernant l'enseignement général et technique de transition, il est dispensé de façon séparée et avec un professeur spécifique dans tous les réseaux. Dans l'enseignement professionnel et technique de qualification, il en est de même, sauf dans le réseau libre catholique, qui a choisi

de le dispenser dans ces formes d'enseignement de façon regroupée avec la géographie. En théorie, les cours d'histoire sont donnés jusqu'à la troisième année par des régents formés dans les écoles normales (sections pédagogiques des Hautes-Ecoles), et à partir de la quatrième année par des licenciés (masters) en histoire, ou par des titulaires d'un diplôme apparenté (licenciés/masters en histoire de l'art...).

Le référentiel définit ce qu'il faut enseigner (« quoi enseigner »), tandis que les programmes des réseaux définissent le « comment enseigner ».

Qui détermine ce qui est enseigné dans le cadre des cours d'histoire ?

Les programmes de cours sont fixés par les différents réseaux (celui de l'enseignement libre catholique, celui des communes et des provinces et celui organisé par la Communauté française). Ces programmes de cours doivent tous répondre aux attendus d'un référentiel commun, adopté au Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles en 1999 pour l'enseignement général, et en 2014 pour l'enseignement technique de qualification et professionnel. Pour faire simple, disons que le référentiel définit ce qu'il faut enseigner (« quoi enseigner ») tandis que les programmes des réseaux définissent le « comment enseigner », détaillent au besoin les contenus et fixent les méthodes pédagogiques. Concernant le nouveau référentiel d'histoire concernant l'ensei- ↗



PO, RÉSEAUX, FORMES D'ENSEIGNEMENT

La Constitution belge garantit la liberté de l'Enseignement. En Communauté française Wallonie-Bruxelles, le **pouvoir organisateur** (PO) d'un établissement d'enseignement est l'autorité qui en assume la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont **officiels** (publics) ou **libres** (privés). Les pouvoirs orga-

nisateurs officiels sont la Communauté française Wallonie-Bruxelles, les provinces, les villes et communes... Les pouvoirs organisateurs sont structurés en quatre **réseaux** : la Communauté française Wallonie-Bruxelles, l'enseignement officiel subventionné, l'enseignement libre subventionné

confessionnel et l'enseignement libre subventionné non confessionnel. L'enseignement secondaire ordinaire comprend quatre **formes d'enseignement** : général, technique, artistique et professionnel. L'enseignement secondaire se subdivise en trois **degrés** de deux ans chacun.



1949. Du sauvage au citoyen.

Couverture de livre et pages intérieures, Congo de Cauvin et Latouche, Ed. Elsevier, Bruxelles-Amsterdam, 1949, in exposition « Notre Congo/Onze Kongo », CEC ONG.

⇒ gnement professionnel et technique de qualification, il a été rédigé par un groupe composé d'enseignants et de représentants de tous les réseaux dont, en tant qu'Inspecteur inter-réseaux, j'ai assumé la présidence. Par rapport aux programmes, le seul rôle de l'inspection est de valider la correspondance entre leur contenu et les attendus des référentiels. Au-delà, nous ne nous prononçons pas sur les programmes eux-mêmes. Si vous avez des questions relatives au contenu des programmes, il faut vous adresser à ceux qui, au sein de chaque réseau, en sont les auteurs ou en assument la responsabilité.

Quelle est la liberté des enseignants par rapport aux programmes ? Comment ce qu'ils enseignent est-il (ou non) contrôlé ?

Le programme, c'est en quelque sorte le « contrat de travail » de l'enseignant. Il doit le respecter. La loi donne notamment à l'Inspection la mission de le vérifier. Les inspecteurs assistent donc régulièrement à

des leçons, analysent les documents des élèves et des professeurs et vérifient que ceux-ci respectent le programme de leur réseau, en termes de couverture des différents chapitres, de pédagogie et de méthodologie. L'évaluation du niveau des études et des enseignants relève également de la responsabilité du chef d'établissement. Les rapports de l'Inspection sont envoyés au chef d'établissement. Sur cette base, ce dernier peut demander aux professeurs de rectifier certaines choses, leur proposer de bénéficier du soutien d'un conseiller pédagogique propre au réseau, en sorte de satisfaire aux exigences de l'Inspection.

Michel Staszewski, qui vient de terminer une carrière de professeur d'histoire, estime que le caractère excessivement détaillé du nouveau programme d'histoire de la Communauté française porte atteinte à l'autonomie intellectuelle des professeurs (lire page 21). Comment recevez-vous cette critique ?

Pour les référentiels, c'est le politique qui a exprimé la demande d'une plus grande précision des savoirs et des attendus, notamment au Parlement. Tous les programmes rédigés par les réseaux respectent le référentiel, et certains programmes vont au-delà. Que ce soit contraignant, c'est un fait. Si vous interpelliez les réseaux à ce propos, ils vous répondraient peut-être que la Constitution et le Pacte scolaire reconnaissent la liberté d'enseignement et du choix des méthodes pédagogiques, mais que celle-ci est attribuée aux pouvoirs organisateurs, et pas aux enseignants à titre individuel. Avec les anciens référentiels, dans certains réseaux, des enseignants se plaignaient du manque de clarté par rapport à ce qu'on attendait d'eux. Est-ce que, concernant les nouveaux programmes, le balancier est allé trop loin dans l'autre sens, en aboutissant parfois à un excès de précision et de prescription ? Il faudra le juger à l'usage. L'application de ces nouveaux programmes vient de commencer. Peut-être y aura-t-il des ajustements à faire aux programmes suite aux retours venant du terrain ou de la société ? Concernant le programme de l'enseignement organisé par la Communauté française, la responsabilité relève de son pouvoir organisateur, c'est-à-dire le ministre de l'Enseignement.

Pour le moment, le nouveau référentiel et le nouveau programme d'histoire ne concernent que l'enseignement de type professionnel ou technique qualifiant. Une démarche similaire est-elle prévue pour l'enseignement général ?

Sous la législature précédente, il y a eu une volonté politique de donner un contenu plus précis aux référentiels

de l'enseignement qualifiant, qui étaient jusque-là restés fort vagues. Cela a également été fait dans l'enseignement général, mais pas pour l'histoire. En effet, le gouvernement actuel, dans le cadre du « pacte d'excellence », a pour projet de porter le tronc d'enseignement commun à tous les élèves jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire (y comprise). Dans l'attente de la décision quant à l'application de cette réforme, et donc sans savoir si le cursus va s'étaler sur trois ou sur quatre années de cours, il est difficile de faire un référentiel pour les deuxième et troisième degrés. La rédaction de ce nouveau référentiel est donc postposée.

Le référentiel d'histoire adopté pour l'enseignement professionnel et technique de qualification impose de lier l'étude de l'histoire de la colonisation belge au concept de migration et de développement. Selon Elikia M'Bokolo ce choix traduit une erreur de perspective totale, vu que la colonisation du Congo n'est pas essentiellement une histoire de migration (lire en p. 14). Il pointe également l'anachronisme qu'il y aurait à lire la colonisation belge d'avant 1945 avec la grille de lecture du « développement ». Qu'en pensez-vous ?

J'entends bien la critique. La rédaction des référentiels est un exercice difficile, car le parti qui a été pris est de lier l'étude des thématiques historiques à des concepts d'aujourd'hui. La démarche générale choisie est d'enseigner l'histoire pour éclairer des enjeux d'aujourd'hui, en l'occurrence les disparités entre le Nord

et le Sud. Il peut y avoir un certain anachronisme dans l'utilisation qui est faite ici du concept de « développement ». Mais ce concept n'est pas seulement lié à la perception des années 1960 ou à celui d'indice de développement. On pourrait très bien avoir, par exemple, un concept de développement culturel pour l'Antiquité grecque. Quant à passer par le concept de migration

L'application de ces nouveaux programmes vient de commencer. Peut-être y aura-t-il des ajustements à faire suite aux recours venant du terrain ou de la société ?

des Belges pour étudier la colonisation du Congo, il est exact que c'est un exercice un peu périlleux. Mais l'intention des auteurs du référentiel est différente : il s'agissait de partir de la réalité d'aujourd'hui, les migrations vers l'Europe des populations d'Afrique, pour en déterminer les causes et replonger dans leurs racines historiques.

Si le référentiel avait plutôt choisi de lier l'étude de la colonisation belge aux concepts de « démocratie » et « d'autoritarismes », cela n'aurait-il pas jeté sur l'objet de l'étude un tout autre éclairage ?

Je peux partager votre point de vue. On aurait également pu choisir le concept d'identité culturelle. □

« CETTE CRITIQUE EST TOTALEMENT INFONDÉE »

Estelle Duchesne a participé à la rédaction du nouveau programme d'histoire de son réseau. Elle opte pour l'utilisation des termes « tribus », « cessions de terres », « abus », « exactions », « diminution de la population », etc. pour enseigner l'histoire de la colonisation belge.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le nouveau programme d'histoire destiné à l'enseignement qualifiant organisé par la Communauté française, d'application depuis cette année, prévoit de consacrer une partie importante des cours d'histoire de 4^e année à l'étude de la colonisation belge du Congo et à sa décolonisation (1). Ce programme fait débat quant à sa précision, mais aussi quant à son contenu. Elikia M'Bokolo (EHES) nous a indiqué à ce propos : « Ce sont des images d'Epinal, c'est de la propagande coloniale qui continue de produire des effets sous la forme d'un savoir constitué et enseigné. Je

pense que cette vision de la colonisation belge relève du négationnisme » (lire en p. 14). Nous avons sollicité la réaction d'Estelle Duchesne, l'une des rédactrices de ce programme, formatrice au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française (CAF).

Ensemble ! : Comment le dernier programme d'histoire de l'enseignement organisé par la Communauté française Wallonie-Bruxelles a-t-il été élaboré ?

Estelle Duchesne : Comme pour tous les programmes, ↗